



Règles de conduite et mesures de sécurité à l'école des Kekeko 2026-2027

Ces règles de conduite ont été adoptées par le conseil d'établissement lors de la rencontre
du 8 juin 2026.
Résolution : CE 25/25-34



Objectif, fondements et valeurs

Objectif

L'objectif des règles de conduite et mesures de sécurité de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein de l'école en instaurant un cadre d'intervention commun. Pour atteindre cet objectif, chacun doit prendre ses responsabilités face aux règles de vie de l'école, s'impliquer et travailler en équipe. Les interventions visent à faire cesser l'apparition de certains comportements indésirables et à créer un nouveau répertoire de réponses socialement acceptables, partant du principe qu'un comportement peut s'améliorer.

Il est important de faire un retour sur les règles du code de vie de l'école (matrice comportementale) régulièrement avec les élèves. Lorsqu'elles sont respectées, les bons comportements seront valorisés et encouragés. Cependant, il y aura des conséquences lors des manquements. L'intervention doit se faire avec justice, respect et équité. Les conséquences doivent être annoncées et être appliquées à des fins précises de façon ferme et mesurée. La rigueur, la constance et la persévérance dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats. Lors de **manquement majeur**, les parents seront avisés par un **billet orange**. Lorsque les manquements majeurs se multiplient, une rencontre aura lieu entre l'élève, le titulaire, l'éducateur(trice), les parents et la direction d'établissement.

Fondements

- Augmenter les comportements positifs dans notre école.
- Créer un milieu sécurisant et prévisible pour les élèves.
- Promouvoir des comportements prosociaux.
- Prévenir les comportements perturbateurs.

Valeurs de l'école

- Le respect
- La sécurité
- L'autonomie

 Matrice comportementale École Kekeko			
Lieux/ valeurs	Respect	Sécurité	Autonomie
Corridors et escaliers	- Je respecte le matériel des autres. Pendant les heures de classe : - Je suis en silence. À l'accueil du matin, le midi et à la fin des classes : - Je parle à voix basse.	- Je me déplace en marchant un derrière l'autre. - Je transporte le matériel dans mes mains. - Je porte mes souliers attachés. - Je circule à droite dans les escaliers. - Je monte et je descends une marche à la fois.	- Je m'habille et je me déshabille à mon crochet rapidement. - Je range mes vêtements, mes bottes et mes souliers à l'endroit désigné. - Je range mon sac à dos et ma boîte à dîner à l'endroit désigné.
Toilettes	Pendant les heures de classe : - Je suis en silence. - J'attends mon tour calmement. - Je respecte l'intimité des autres personnes. À l'accueil du matin, le midi et à la fin des classes: - Je parle à voix basse. - J'attends mon tour calmement. - Je respecte l'intimité des autres personnes.	Pendant les heures de classe : - Je suis calme. À l'accueil du matin, le midi et à la fin des classes: - Je suis calme.	- Je tire la chasse d'eau. - Je me lave les mains en évitant le gaspillage. - Je garde l'endroit propre.
Cour d'école	- J'accepte de jouer selon les règlements établis - Je joue avec bienveillance. - Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. - Je collabore avec tous les adultes de l'école.	- J'agis de façon sécuritaire (voir napperon et diaporama) - Je suis calme dans le rang.	- Je résous mes conflits de façon pacifique (voir la démarche de résolution de problèmes). - Je rapporte le matériel et je le range à l'endroit désigné. - À la cloche, je vais prendre mon rang rapidement.
Bibliothèque	- J'utilise le matériel correctement. - Je suis en silence. - Je respecte les zones autorisées.	Je marche.	- Je range les livres au bon endroit. - Je range le matériel avant de quitter.
Gymnase	- Je respecte les règles établies. - Je collabore avec tous les adultes de l'école.	- Je porte mes espadrilles attachées. - Je garde le matériel en bon état.	Je participe activement à l'activité proposée.
Service de garde	- Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. - Je respecte l'environnement et le matériel. - Je respecte les règlements de jeux. - Je touche seulement à ma nourriture. - Je parle à voix normale.	- Je demande la permission pour circuler (midi/collation). - Je marche. - Je reste calme.	- Je donne ma présence en arrivant. - Je lave mes mains. - Je m'assois à l'endroit désigné. - Je sors mon repas et je dépose ma boîte à lunch parterre. - Je demande la permission pour sortir du local. - J'avertis mon éducatrice lorsque mes parents viennent me chercher.



Procédures s’adressant aux parents

Horaire de l’école Kekeko (Primaire)

Avant-midi	Enseignement	8 h 10 à 11 h 48
	Récréation	10 h 28 à 10 h 48
Midi	Diner	11h48 à 13 h 07
Après-midi	Enseignement	13 h 07 à 15 h 32
	Récréation	14 h 12 à 14 h 32

Horaire de l’école Kekeko (Préscolaire)

Avant-midi	Enseignement	8 h 10 à 11 h 48
Midi	Diner	11h48 à 13h07
Après-midi	Enseignement	13 h 07 à 14 h 29

** Veuillez noter que les jours 3 sont des jours de concertation. Lors de ces après-midis, les élèves inscrits au service de garde peuvent s’y présenter. Pour les autres, les cours terminent à 11h37.

*** Pour les règles de fonctionnement relatives au service de garde, référez-vous au document *Règles de fonctionnement des services de garde 2025-2026*.



Procédures s'adressant aux parents

- Toute personne qui se présente à l'école, doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes.
- Pour toute urgence, les parents communiquent avec le secrétariat au (819) 762 8161 au poste 1011 et avec le service de garde au poste 1411.
- Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent contact avec l'enseignant de l'enfant.
- Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec Mme Claire Duquette au service du transport au (819) 762-8161 poste 2243.

Procédures en cas d'absences

Les procédures en cas d'absences permettent au personnel de l'école d'assurer la sécurité des élèves.

Si l'absence de mon enfant est prévue :

1. Aviser l'école par via le portail Mozaïk portail ou portail parents à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/> ;
2. Informer l'enseignant de votre enfant, selon le mode de communication établi en début d'année ;
3. S'il y a lieu, informer aussi le service de garde.

Si l'absence de mon enfant est imprévue, vous pouvez:

1. Aviser l'école par Mozaïk portail parents (<https://portailparents.ca/accueil/fr/>) ;
2. Téléphoner la secrétaire de l'école au 819-762-8161 poste 1011 ;
3. S'il y a lieu, aviser le service de garde, au poste 1411 afin de motiver l'absence.

Si votre enfant dîne au service des dîneurs de l'école et qu'il doit s'absenter durant la période du dîner, il apporte un billet signé de votre part qui l'autorise à quitter l'école.

Il est à noter que, pour des absences de plusieurs jours, les enseignantes et enseignants de l'école n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent.

Si mon enfant s'absente lors des journées d'intempéries (annulation du transport scolaire), il y a deux scénarios possibles :

1. Lors des trois premières journées (ou 6 demi-journées) d'intempéries, les élèves sont en congé, mais peuvent fréquenter le service de garde s'ils sont préalablement inscrits. Vous n'avez pas à motiver l'absence de votre enfant.
2. Après les trois premières journées (ou 6 demi-journées) d'intempéries, les cours sont maintenus pour l'ensemble des élèves. Si votre enfant s'absente, vous devez motiver l'absence via Mozaïk portail ou en appelant la secrétaire.



Procédures s'adressant aux parents

Code alimentaire

Le code alimentaire a pour but de promouvoir les saines habitudes de vie et s'appuie sur le point 6.2 de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du CSSRN (voir Politiques et règlements | Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda via le site internet du CSSRN). Comme l'école Kekeko est une école active qui mise sur les saines habitudes de vie et alimentaire, il va de soi que l'école suggère et recommande que :

- Votre enfant apporte une collation **santé** qui comporte des fruits, des légumes et des produits laitiers. Les friandises sucrées ou chocolatées ne sont **pas permises** en collation.
- Par respect pour les personnes ayant des allergies, votre enfant ne peut pas apporter des arachides, des noix, du poisson ou des fruits de mer même si ce sont de bons aliments et ce, pour le dîner et/ou la collation.

Objets personnels

Les règles concernant les objets personnels sont établies dans le but d'éviter des vols, des bris et des conflits en lien avec ces objets puisque l'école n'est pas responsable.

- Votre enfant doit garder ses jouets et objets personnels à la maison (ex : jeux vidéo, cartes *Pokémon*, etc.), sauf s'il obtient une autorisation écrite de son enseignant/enseignante ou de son éducatrice du service de garde pour une activité spéciale.

Téléphone cellulaire et objets électroniques personnels

Les règles concernant le téléphone cellulaire et les objets électroniques personnels prennent place dans le présent guide suite à l'annonce du ministère de l'Éducation d'interdire ces objets en classe, lors des heures de classe (sortie scolaire) et sur le terrain de l'école. Il est donc interdit d'apporter et d'avoir en sa possession de tel appareil sur le terrain de l'école.

Si jamais un élève se fait prendre avec un tel appareil, il sera confisqué sur le champ et remis à la direction de l'établissement. Ce dernier prendra contact avec les parents qui les informera des modalités de remise. Soit, pour la première offense, une remise le jour même après les heures de classe à l'élève. L'évènement sera

consigné afin de garder des traces. À la deuxième offense, l'appareil sera remis à la direction qui informera les parents et ces derniers devront venir prendre l'appareil à l'école même. Puis à la troisième offense, la direction informera les parents et la remise se fera lors d'une rencontre impliquant les parents, l'élève, l'éducateur.trice et la direction pour mettre en place des actions pour que le comportement cesse. En cas de nouvelle récidive, la même procédure de rencontre sera mise en place, mais des délais peuvent être prévu pour déterminer le moment de la rencontre et remise de l'appareil.

Vouvoiement

Suite à l'annonce du ministre de l'Éducation en 2025, la mise en place du vouvoiement entrera en vigueur en janvier 2026. Certaines dispositions seront probablement annoncées dans le cadre de cette mise en place et l'école Kekeko suivra le pas, tel que demandé par le Ministre. Plus de détails à venir.

Heures d'arrivée et de départ

Les heures d'arrivée indiquent le moment où il y a surveillance dans la cour de l'école. Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants jusqu'à ces heures (voir horaire à la page suivante).

- À la fin de la journée, votre enfant retourne à la maison sans tarder.
- À la fin de la journée, si vous venez chercher votre enfant, vous devez arriver au son de la cloche.
- Lorsque le transport est retardé ou annulé et que l'école demeure ouverte, les heures d'arrivée demeurent les mêmes qu'en temps normal.
- Si votre enfant arrive en retard, il doit obligatoirement se présenter au secrétariat pour motiver son retard.

Procédures s'adressant aux parents

Code vestimentaire

Il est interdit de porter des vêtements ou des accessoires qui symbolisent le racisme, la violence, la vulgarité et le sexisme.

À l'école des Kekeko, nous utilisons le thermomètre vestimentaire pour permettre à l'élève de développer son autonomie dans le choix des vêtements adaptés selon la

température. L'ensemble des intervenants scolaire l'utilise pour guider l'élève lors de l'habillage.

